



## Divulgateion d'informations personnelles

Par **lilik17**, le **07/11/2010** à **15:42**

Bonjour,

Je vous  crivez pour vous demander conseil au sujet d'un ami. Cet ami vivait en concubinage avec une personne. Une ex petite amie   lui, mod le photo, lui a demand  de poser avec lui pour une s ance photo avec un photographe, certains clich s  tant un peu d nud s de surcroit. Le photographe l'a assur  que ces photos serviraient un projet personnel en cours et ne seraient jamais divulgu es, son ex petite amie lui ayant assur  la m me chose (oralement pour les deux).

Son amie du moment est tomb e sur ces clich s sur internet; la s rie de 50 a  t e rendue accessible sur internet par ces deux personnes   travers facebook (sans protection de confidentialit  donc r ellement visibles par tout un chacun), sur des sites de rencontre de photographe et mod le, sur les sites internet personnels du photographe et de la mod le, et la publication de ces photos sur facebook a donn  lieu   diff rents commentaires, certains mensongers.

Sa petite amie est tomb e sur tout cela et l'a quitt , sa famille refuse de le voir   nouveau, il n'aura bientot plus d'appartement et sa m re qui l'avait aid e   trouver un travail temporaire dans la structure o  elle-m me travaille lui a fait perdre celui-ci pour le punir. Il n'a donc aujourd'hui aucun revenu.

Je voudrais donc savoir quelle action peut-il engager contre son ex amie et le photographe pour avoir d voil  sans son autorisation ces photos et comment se faire aider financ rement pour mener cette action en justice puisqu'il est ch meur aujourd'hui.

Merci beaucoup de votre aide.

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **16:18**

Il doit faire constater la parution par huissier et attaquer ceux qui ont publié les photos (donc d'abord une action pour les identifier)

Un avocat est préférable, si ce n'est indispensable.

PS : quelle famille de cons, il doit être content d'en être débarrassé